



Strasbourg, 24 octobre 2008

RL(2008)2

**Réseau européen d'échange d'informations entre les responsables et les entités
chargées de la formation des magistrats**

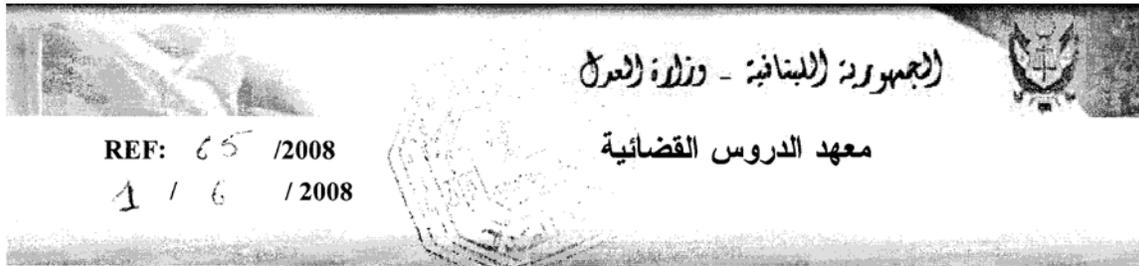
(RÉSEAU DE LISBONNE)

10^{ème} REUNION PLENIERE

Strasbourg, 30 - 31 octobre 2008

Demande du statut d'observateur auprès du Réseau de Lisbonne de la part de
l'Institut des Etudes Judiciaires de Liban

Lettre de la part des autorités libanaises



République du Liban
Ministère de la Justice
Institut d'études judiciaires
BEYROUTH – LIBAN

Mme Margaret Killerby
Direction Générale des droits de l'homme et des affaires juridiques
Conseil de l'Europe
Strasbourg

Chère Madame,

J'ai l'honneur de faire référence à la création par le Conseil de l'Europe en 1995 du Réseau de Lisbonne, pour permettre aux institutions de formation judiciaire en Europe de mieux se connaître, d'échanger des informations sur des questions d'intérêt commun et d'encourager, grâce à ce dialogue, la mise en place ou le développement de ce type d'institutions dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Vous savez sans doute qu'au Liban, l'Institut d'études judiciaires est la voie d'accès à la magistrature. Pour être admis à l'Institut, qui relève du Ministère de la Justice, les jeunes diplômés en droit qui souhaitent intégrer le corps judiciaire doivent passer des examens écrits et oraux. A l'issue de trois années de formation réussie, les étudiants de l'Institut peuvent remplir les fonctions de magistrat.

Le Ministère de la Justice a décidé d'apporter diverses améliorations au fonctionnement de cet institut : à cette fin, nous avons lancé un plan, notamment pour améliorer la sélection et le recrutement des candidats, et moderniser le contenu de l'enseignement. Plusieurs partenaires non libanais travaillent avec nous sur ce projet.

A ce propos, sachez que nous sommes très impressionnés par les progrès réalisés par le Réseau de Lisbonne dans l'établissement et la diffusion de bonnes pratiques en matière de formation à la magistrature. Le système juridique libanais étant similaire à celui de bon nombre d'États membres du Conseil de l'Europe, je suis convaincu que le Liban en général et notre Institut en particulier pourraient tirer parti de contacts bilatéraux avec les membres du Réseau de Lisbonne.

J'ai conscience que les frais de déplacement et autres dépenses occasionnées par notre participation aux manifestations du Réseau de Lisbonne seraient à la charge de la République du Liban.

Dans ces conditions, je serais reconnaissant au Réseau de Lisbonne de bien vouloir accorder le statut d'observateur auprès de votre organisation à l'Institut libanais d'études judiciaires. Je suis convaincu que notre coopération avec le Réseau de Lisbonne sera bénéfique pour l'Institut, et que nous apporterons notre pierre à la compréhension mutuelle de toutes les institutions de formation à la magistrature.

Votre coopération à cet égard serait très appréciée.

Je vous prie de recevoir, Chère Madame, l'expression de mes salutations dévouées.

Le Président de l'Institut d'études judiciaires

[Signature]

Dr Sami Mansour